

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.229

Centre équestre "La
Tourette" : tarifs
2013/2014 -
modification de la
délibération n°177 du
11 juillet 2013

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAI-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Patrick BOUTON à Jean PATIE, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Nadine GUILLET, Redwan LOUHADI, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.229**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CENTRE EQUESTRE "LA TOURETTE" : TARIFS 2013/2014 - MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°177 DU 11 JUILLET 2013**

Par délibération n°158 du 5 juillet 2012, le conseil communautaire a approuvé le choix de l'association l'Etrier Charentais comme délégataire du service public pour la gestion du centre équestre de la « Tourette » pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 août 2020.

La tarification des activités et les remises consenties aux résidents du GrandAngoulême sont définies en annexe du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre équestre.

Par délibération n°177 du 11 juillet 2013, le conseil communautaire a approuvé les tarifs pour la saison 2013/2014 du centre équestre de la « Tourette » qui sont entrés en vigueur au 1^{er} septembre 2013.

Toutefois, la baisse globale d'usagers licenciés et tout particulièrement des résidents hors agglomération, met en péril l'équilibre financier de la gestion du centre équestre. Il convient donc de modifier la tarification des usagers hors agglomération comme suit :

- application d'une réduction de **20%** au lieu de **25%** pour les usagers résidents sur l'agglomération
- une tarification inchangée pour les jeunes usagers au QF inférieur à 500 €, mais ne représentant que **37%** au lieu de **40%** de remise par rapport aux tarifs de référence.
- une tarification inchangée pour les frais de dossier, représentant **55%** au lieu de **30%** de remise par rapport aux tarifs hors agglomération.

Tous les autres tarifs respectent les pourcentages de remises prévues par la convention de mise à disposition.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1^{er} octobre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification des tarifs pour la saison 2013/2014 du centre équestre de « la Tourette » pour les usagers hors agglomération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 ABSTENTION M. ELIE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2013